REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER

33/2026

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 02/04/26
Date d'affichage 02/04/26
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 18 / Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 8 avril à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

KUCHNA Joseph	DOUAILLAT Maurice Pierre	FERNANDEZ Maryline
BAUDASSÉ Joël	BERIOUX Emmanuelle	GUERRY Serge
GRIMARD Eliane	LABRUYÈRE Brigitte	DESFEMMES Didier
SCHERER Dominique	LOMBARD Alain	METENIER Patricia
WICHE Isabelle	BOIS Mikaël	M. BOISSAVY Mathieu
MONNOT Sylvain	BESSON Pascal	MARATRAT Charlotte

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme FORESTIER Brigitte a donné pouvoir à M. DOUAILLAT Maurice Pierre
Mme SELLAMI Faïza a donné pouvoir à M. BAUDASSÉ Joël
Mme MILLET Patricia a donné pouvoir à M. GUERRY Serge
M. MONNOT Franck a donné pouvoir à Mme MARATRAT Charlotte
Mme MOUBAMBA Stéphanie a donné pouvoir à M. BESSON Pascal

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 19H00.
Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 18 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Joël BAUDASSÉ est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

14- Formation de la Commission Délégation de Service Public (D.S.P.)

Rapporteur / Joseph KUCHNA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant la nécessité de pourvoir à la formation de ladite commission pour les procédures de Délégation de Service Public à venir ;

Considérant que cette commission de Délégation de Service Public, présidée par le Maire, est composée de 3 membres du Conseil municipal et leurs suppléants élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu la délibération n°24/2026 en date du 8 avril 2026 par laquelle le Conseil municipal a renoncé au scrutin secret pour l'ensemble des désignations prévues à l'ordre du jour de la séance, dont l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), acceptant ainsi la désignation par un vote à main levée ;

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20260410-DEL33_26-DE

Considérant les listes de candidatures déposées :

- La Majorité présente une liste composée de 6 élus issus qui font acte de candidature :
 - 3 titulaires : Serge GUERRY / Maurice Pierre DOUAILLAT / Patricia METENIER
 - 3 suppléants : Mathieu BOISSAVY/ Brigitte LABRUYERE / Brigitte FORESTIER

- L'opposition présente une liste composée de 4 élus issus qui font acte de candidature :
 - 3 titulaires : Charlotte MARATRAT, Franck MONNOT, Pascal BESSON
 - 1 suppléant : Sylvain MONNOT

OPÉRATIONS ÉLECTORALES : Il est procédé au vote à main levée, le Conseil municipal ayant décidé à l'unanimité de renoncer au scrutin secret (délibération n°24/2026 en date du 8 avril 2026) :

- Nombre de votants : 23
- Suffrages exprimés : 23

Résultats : Liste Majorité : 18 voix

Liste Opposition : 5 voix

Après application de la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste, le Conseil municipal :

- **PROCLAME** élus membres de la Commission de Délégation de Service Public les candidats suivants :

Président : M. Joseph KUCHNA

Membres Titulaires :
1. Serge GUERRY (liste Majorité)
2. Maurice Pierre DOUAILLAT (liste Majorité)
3. Charlotte MARATRAT (liste Opposition)

Membres Suppléants :
1. Mathieu BOISSAVY (liste Majorité)
2. Brigitte LABRUYERE (liste Majorité)
3. Sylvain MONNOT (liste Opposition)

- **DIT** que ces membres sont désignés pour la durée du mandat municipal.

Fait à Saint-Yorre, le 14 avril 2026,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-YORRE (Allier)

Joseph KUCHNA

Le Secrétaire de séance,

Joël BAUDASSÉ

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20260410-DEL33_26-DE